



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze novembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-113

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2024 PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 34

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Michèle FAUQUE

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Nathan SAIHI, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELIER, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

VIENS : M. Frédéric ROUX

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

MÉNERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20241114-2024-113-BF
Date de télétransmission : 18/11/2024
Date de réception préfecture : 18/11/2024

Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2024-55 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2024-87 du 4 juillet 2024 approuvant la décision modificative n°1 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits ouverts au chapitre 012 en dépenses de fonctionnement,

Considérant, la nécessité de réajuster les crédits au chapitre 014 en dépenses de fonctionnement concernant le versement du FPIC,

Considérant, la nécessité de rajouter des crédits chapitre 042- cpt7811 et au chapitre 040- cpt 13911 afin d'effectuer une reprise sur amortissement,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2024 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
75	75888	311	r	Autres attributions et participations	25 000.00
042	7811	01	o	Reprise sur amortissement	3 000.00
TOTAL GENERAL :					28 000.00

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
012	64113	311	r	NBI	1 100.00
012	64116	020	r	Indemnités de licenciement	3 900.00
012	64118	325	r	Autres indemnités	2 352.00
012	64138	311	r	Primes et autres indemnités	2 682.00
012	64138	325	r	Primes et autres indemnités	1 004.00
012	6455	020	r	Cotisations pour assurance	4 052.00
012	6455	510	r	Cotisations pour assurance	171.00
012	6478	311	r	Autres charges sociales diverses	3 364.00
012	6478	020	r	Autres charges sociales diverses	6 284.00
012	642	311	r	Indemnité de jury	91.00
023	023			Virement à la section investissement	-112 793.00
014	7392221		r	Versement FPIC	115 793.00
TOTAL GENERAL :					28 000.00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
021	021			Virement section investissement	-112 793.00
TOTAL GENERAL :					-112 793.00

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
040	13911	01	o	Amortissement subventions	3 000.00
TOTAL GENERAL :					3 000.00

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°2 au budget 2024 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 27/11/2024

CC-2024-113

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20241114-2024-113-BF Date de télétransmission : 18/11/2024 Date de réception préfecture : 18/11/2024 Page 3 sur 3
